

# - - - EUGIES - - -

## GRANDE FOIRE À LA BROCANTE ET À L'ARTISANAT du 15 août

### RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR

La section « *Présence et Action Culturelle (PAC)* » d'Eugies a pris une grande importance dès 1986, date à laquelle la première brocante fut organisée. Depuis cette date, nous proposons, chaque année, des activités à la fois récréatives et culturelles à toute la population de l'entité de Frameries. L'un des événements les plus importants étant, bien sûr, la brocante du 15 août.

Grâce aux bénéfices engendrés par cette activité nous pouvons organiser, au cours de l'année, une série d'actions totalement gratuites pour toutes et tous. En 2019, la « *Grande Foire à la Brocante et à l'Artisanat* » du 15 août à Eugies a attiré près de 1.000 exposants ainsi que des milliers de visiteurs partageant 12 kms de trottoirs et accompagnés par nos bénévoles dès 4h.

Aujourd'hui, la Grande foire à la brocante et à l'artisanat d'Eugies compte parmi les plus grandes brocantes de Wallonie.

D'avance, nous vous remercions de prendre connaissance des dispositions suivantes.

*Le Comité du PAC Eugies*

#### VOTRE RÉSERVATION :

**Arnaud MALOU** et **Jérôme CAUDRON** sont les seules personnes en charge des inscriptions.

Toutes les demandes de réservation doivent obligatoirement s'effectuer :

- Via notre site [www.pac-eugies.be](http://www.pac-eugies.be) (Webshop) entre le 20 avril et—jusqu'à l'épuisement des places disponibles.
- Si vous ne disposez pas d'une connexion Internet, **et uniquement dans ce cas**, vous pouvez nous contacter par téléphone au [0479/46.84.53](tel:0479468453) (**Arnaud MALOU**) / [0479/89.62.06](tel:0479896206) (**Jérôme CAUDRON**)

**Les riverains sont prioritaires sur les emplacements situés sur leur devanture. Néanmoins, ils doivent réserver leur(s) emplacement(s) dans les délais prescrits (voir courrier) et s'acquitter du droit d'inscription dans les délais !**

## VOTRE PAIEMENT :

Tous les emplacements doivent obligatoirement être payé(s) à la réservation soit :

- Via le paiement en ligne disponible dans le Webshop ;
- Via virement bancaire sur le compte (reçu par mail lors de votre réservation)..  
**Indiquez obligatoirement votre numéro de commande nom avec lequel vous avez réservé en communication.**

Votre emplacement vous sera attribué dès la réception de la totalité du paiement sur le compte.

**!!! Sans paiement, l'emplacement n'est pas réservé !!!**

## TARIF DES EMPLACEMENTS :

- Un emplacement (6m) pour la brocante est au prix de **10,00 €** <sup>(\*)</sup>.
- Un emplacement (6m) pour la brocante avec demande de véhicule (en fonction des places disponibles) est au prix de **20,00 €**. <sup>(\*\*)</sup>.
- Un emplacement (6m) pour la vente de produits neufs (sous réserve d'acceptation) est au prix de **40,00 €**. <sup>(\*\*\*)</sup>
- Un emplacement (6m) pour la vente de salaisons est au prix de **80,00 €** <sup>(\*\*\*)</sup>
- Un emplacement (6m) pour la vente de nourriture (*friterie, hamburgers, glaces, nourritures asiatiques, granita, etc.*) est au prix de **120,00 €** <sup>(\*\*\*\*)</sup>

*(\*) : Un euro sera reversé, par réservation, à une œuvre caritative.*

*(\*\*) : Dans la limite des places disponibles.*

*(\*\*\*) : Sous réserve d'acceptation par l'organisateur.*

*(\*\*\*\*) : Sous réserve de la transmission des documents demandés.*

**Il est strictement interdit de réserver un emplacement sous un motif et d'en pratiquer un autre.**

**Nous nous réservons le droit de rectifier le prix de votre emplacement selon votre activité réelle.**

**La revente des emplacements à des tiers est également interdite.**

## LA CONFIRMATION DE PAIEMENT :

Après réception de votre paiement et uniquement dans ce cas, vous recevrez un email de confirmation de votre paiement. **Cette confirmation ne fait pas office d'acceptation.**

## VOTRE NUMERO D'EMPLACEMENT

**Votre emplacement vous sera attribué après la réception du paiement.**

**Vous recevrez un email de confirmation, entre le 1er et le 10 août.**

Cet email doit être imprimé et/ou présenté à l'accueil le jour de la brocante. Il comprendra vos numéros d'emplacements.

**Pour rappel : sans paiement la réservation est considérée comme nulle.**

## DOCUMENTS LÉGAUX :

Les marchands ambulants (vente de nourriture) **doivent remettre dans les 10 jours de leur réservation :**

- Une attestation de conformité pour leur installation électrique et/ou de gaz ;
- Une copie de leur autorisation de l'AFSCA.

Ces documents sont à remettre auprès d'Arnaud Malou - Rue du Chêne 71, 7080 Noirchain (Frameries) ou via email [info@pac-eugies.be](mailto:info@pac-eugies.be)

**Sans ces documents, la réservation ne sera pas prise en compte !**

## DEMANDES SPÉCIFIQUES :

Tous les emplacements font 6 mètres de longueur. La profondeur varie en fonction de la zone de la brocante.

Les réservations à 10 euros sont valables pour une installation sans voiture, ni remorque !!!

Pour pouvoir bénéficier, **dans la mesure du possible et en fonction des places encore disponibles, nous vous invitons à réserver un emplacement AVEC voiture. Afin d'éviter toute mauvaise surprise le jour de la brocante, SPECIFIEZ DANS LA SECTION « REMARQUE(S) », LORS DE LA RESERVATION, LE TYPE DE VEHICULE.**

## MATERIEL :

**Le P.A.C. Eugies ne fournit aucun matériel d'installation** (rallonge, tonnelle, bois, ...), ni gaz, ni électricité, ni eau. A vous de prendre vos dispositions !

Les bénévoles n'apporteront aucune aide à l'installation des divers stands.

## LE 15 AOÛT : QUE FAIRE ?

Le stationnement des véhicules n'est plus autorisé dans les rues de la brocante dès minuit. Prenez vos dispositions !

**En cas de stationnement illicite, le véhicule sera enlevé par la police à vos frais.**

Les exposants (riverains comme extérieurs) ne peuvent pas s'installer avant 04h30.

**Afin d'éviter tout malentendu, il est obligatoire** (riverains comme extérieurs) **de passer par l'accueil avant toute installation.** (*Situé au rond-point de la Rue W. Churchill*).

Tout le long du parcours, des « placeurs » vous renseignent et vous aident. Ils appliqueront les divers articles de ce règlement.

**Ils sont tous bénévoles ! Merci de les respecter, d'être poli et courtois avec eux ! Ils ne sont pas responsables de l'état des trottoirs, du placement des WC, de la localisation de votre emplacement ou de la profondeur de celui-ci !**

**Seuls les membres du PAC désignés comme « responsables de l'organisation » et uniquement eux peuvent modifier un emplacement. Un riverain ou un exposant ne peut en aucune circonstance s'abroger le droit de modifier ou changer son emplacement**

## INFORMATIONS DIVERSES :

Les exposants s'engagent à respecter l'intégrité de leur(s) emplacement(s) ainsi que le trottoir, la façade, ou tout autre objet appartenant au riverain. **Pour rappel : qui casse paie !**

Il est strictement interdit d'obstruer la porte d'entrée des habitations.

Toutes les dégradations, commises par un exposant, seront à sa charge et soumises à un procès-verbal dressé par la police.

**Pour laisser passer d'éventuels véhicules de secours, chaque exposant doit laisser impérativement 4m entre lui et l'exposant en face.** Si ceux-ci ne savent pas passer, votre responsabilité sera engagée ! (*Attention à l'installation des tonnelles !!*)

**Les emplacements inoccupés seront redistribués dès 07h30 !!! Un riverain, comme un brocanteur, se doit donc de les occuper avant cette heure.** Tous les exposants doivent avoir quitté leur(s) emplacement(s) pour 19h au plus tard. Excepté en cas de mauvais temps et après l'accord des organisateurs. **En temps normal, aucun départ ne peut s'effectuer avant 17h30.**

**Le P.A.C. Eugies se réserve le droit d'exclure un exposant qui aurait un comportement agressif ou irrespectueux envers un de ses membres, un riverain ou tout autre individu et ce sans remboursement. A titre collectif, comme individuel, le P.A.C. Eugies se réserve le droit de déposer plainte contre un exposant/un riverain/ ...**

Toutes les personnes n'ayant pas payé à la réservation leur emplacement, ne seront pas autorisées à s'installer.

**Si vous ne vous présentez pas le jour de la brocante, si vous quittez votre emplacement de votre plein gré ou en cas de mauvais temps, aucun remboursement ne sera effectué !**

**La vente d'objets « contrefaits/ piratés/... » ainsi que la vente d'alcool est strictement interdite ! En cas de non-respect la police dressera un procès-verbal.**

**Un emplacement loué pour la vente de nourriture ne peut en aucun cas faire office de buvette !** Celles-ci font l'objet d'un tarif particulier, d'une réglementation spécifique ainsi que d'autorisations particulières.

**Toutes les buvettes sauvages sont strictement interdites.** En cas de fraude, la police, l'ONSS et les SPF Finances dresseront un procès-verbal. **De plus, en cas de problèmes, la responsabilité de l'organisateur sera engagée.**

**La vente de nourriture, sans autorisation de l'AFSCA sera strictement interdite. En cas de fraude, les contrôleurs dresseront un procès-verbal.**

**La vente/présence d'alcools liqueurs, apéritif, etc. est strictement interdite** (hors dégustation) et sera constatée, en cas de fraude, par la police qui, le cas échéant, dressera un procès-verbal. En cas de problèmes suite à la consommation d'alcool, votre responsabilité sera engagée.

**L'utilisation de barbecues au charbon de bois est interdite sur la voie publique.**

**L'utilisation de barbecues au gaz, sans attestation de conformité, est interdite dans les rues,** à l'exception des buvettes qui recevront une réglementation précise.

**Le PAC Eugies ne diffuse aucune musique.** Toute musique diffusée engage la responsabilité de celui qui la diffuse. En outre, il/elle doit être en ordre avec la SABAM/UNISONO.

**Il est strictement interdit d'obstruer ou d'empêcher l'accès aux bornes incendies présent sur le parcours.**

**L'exposant doit reprendre ses déchets en fin de journée !**

Des WC publics seront accessibles aux exposants ainsi qu'aux visiteurs durant toute la journée.

**En cas de besoin, un poste de secours « Croix-Rouge » est à votre disposition au cœur de la brocante au Parc des rues de la Forêt et Culot (Suivre les flèches).**

**Merci de bien vouloir laisser votre numéro de téléphone sur le pare-brise de votre véhicule.**

**Pour tout problème, vous pouvez contacter :**

Arnaud MALOU au 0479/46.84.53

Jérôme CAUDRON au 0479/89.62.06

## **PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES**

La protection des données à caractère personnel est essentielle pour le P.A.C. Eugies. Nous traitons ces données conformément à la loi et en toute transparence.

### **Finalité de la collecte de données :**

Les données sont reprises dans notre base pour fournir des informations à nos membres. Ces informations sont relatives aux activités et événements du P.A.C. Eugies mais aussi pour répondre aux demandes formulées par des non-membres auprès de notre association. Ces données sont conservées pendant une durée qui n'excède pas la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles sont collectées et traitées, dans le respect strict de la loi.

### **Conditions de partage des données :**

Nous ne transmettons jamais les données personnelles à des tiers commerciaux. En aucun cas, ces données ne sont cédées ou partagées avec des tiers sans accord préalable des personnes concernées, en dehors des instances intervenant aussi dans le traitement des données.

### **Sécurité des données :**

Nous mettons en œuvre les mesures de sécurité appropriées et nécessaires d'un point de vue administratif, technique et physique, de façon à protéger les données à caractère personnel de la destruction, la perte, l'altération, l'accès, la divulgation ou l'usage accidentels, illicites ou non autorisés de celles-ci.

### **Droit d'accès, de rectification et de suppression :**

Chacun a le droit d'accéder à ses données personnelles, à les rectifier ou à les supprimer de nos bases de données.

### **Mise à jour :**

Notre politique de confidentialité est adaptée aux évolutions du droit applicable.

Cette Charte pourra être modifiée si nécessaire par le P.A.C. Eugies. Chacun est invité à la consulter régulièrement sur [https://www.pac-eugies.be/?page\\_id=53](https://www.pac-eugies.be/?page_id=53)

### **Contact :**

Arnaud Malou – Président du P.A.C. Eugies  
[info@pac-eugies.be](mailto:info@pac-eugies.be)